

Épinglé

Le surendettement, au programme des partis pour les élections de juin 2024?

L'Observatoire du crédit et de l'endettement (OCE) s'est penché sur cette question en analysant la place de la thématique dans les programmes francophones et néerlandophones. Il a également des recommandations pour les différents niveaux de pouvoir.



En mettant en perspective avec le nombre total de mots contenus dans le programme, en moyenne sur 1.000 mots, 0,3 mot est lié au surendettement. Le surendettement est donc présent dans les programmes, mais ne semble pas être une priorité.

Il saute aussi aux yeux qu'il y a une différence entre les partis francophones et néerlandophones. De fait, les partis néerlandophones, en particulier Vooruit, citent plus de mots liés au surendettement, en proportion du nombre total de mots dans leur programme (0,8 sur 1.000 mots). Cela vient peut-être du fait que les programmes sont rédigés dans des langues différentes, dû à un biais linguistique. Un seul parti francophone, le PS, fait mieux que deux autres partis néerlandophones, la N-VA et l'Open VLD.

Parmi les partis néerlandophones, ce sont les partis de gauche et du centre (Vooruit, Groen et le CD&V) qui évoquent proportionnellement le plus la thématique du surendettement. Pour les partis francophones, cette tendance est moins évidente. Les différences entre partis sont plus marquées chez les partis néerlandophones. Le PS, Écolo et Défi, des partis de gauche et du centre, mentionnent proportionnellement plus de mots liés au surendettement que le MR et Les Engagés, partis de droite et du centre.

Comment le surendettement est-il abordé dans les programmes?

Après avoir parcouru les différents programmes en quantifiant la place du surendettement, il est utile d'analyser la manière dont il est abordé. Pour ce faire, nous avons extrait de l'ensemble des programmes toutes les parties faisant mention des mots clés précités.

Sur la base de ces extraits, cinq thèmes se dégagent:

1. Réformer, mieux encadrer les recouvrements de dettes amiable et judiciaire (CD&V, Défi, Écolo, Groen, N-VA, Open VLD, PS, PTB, Vooruit);
2. Prévenir, détecter les problèmes d'endettement et informer les citoyens sur les aides existantes (CD&V, Les Engagés, MR, N-VA, PS, Vooruit);

La première question abordée porte sur le fait de savoir si le surendettement est mentionné dans les programmes. L'ensemble des partis mentionne au moins une fois la thématique, à l'exception du Vlaams Belang. Toutefois, quatre partis n'ont pas de section spécifique dédiée au surendettement. Les Engagés l'abordent dans une section sur l'accessibilité des services financiers, Groen et la N-VA dans une section sur la lutte contre la pauvreté, l'Open VLD dans une section sur le recouvrement de dettes et l'aide sociale (y compris liées aux dettes).

Le surendettement est-il pour autant une priorité?

Le nombre de fois que des termes en lien avec le surendettement sont cités est révélateur de l'importance que les partis accordent à cette problématique. Nous avons sélectionné une série de mots associés au surendettement et nous avons compté le nombre de fois qu'ils apparaissent dans chacun des programmes¹. Nous n'avons pas inclus dans cette analyse le programme du PTB, car il était difficile de réaliser l'exercice de comptage de la même manière via leur site internet². Certains mots comme «factures» ou «endettement» peuvent être associés à d'autres thématiques, comme celle liée au budget de l'État. Nous avons donc retiré de notre comptage les occurrences des mots qui n'étaient pas en lien avec l'endettement des particuliers.

- 1 En français, les mots sélectionnés sont: surendetté(s), surendettement, facture(s), endetté(s), endettement, dette(s), recouvrement (de dettes), saisie(s), service(s) de médiation de dettes, médiateur(s) de dettes, médiation(s) de dettes, règlement collectif de dettes.
- 2 Le PTB détaille ses propositions sur son site internet avec des onglets de navigation ou via un dialogueur (chatbot) qui répond à nos questions plutôt qu'un programme classique en format PDF.
- 3 L'analyse complète est disponible sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be, rubrique «nos analyses»).
- 4 Elles sont consultables sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be, rubrique «nos analyses»): *Memorandum de l'OCE---2024.pdf* (observatoire-credit.be)

3. Donner plus de moyens aux acteurs aidant les surendettés (services de médiation de dettes et juges de paix) et favoriser la collaboration avec d'autres services (CD&V, Défi, Les Engagés, MR, Open VLD, PS, PTB, Vooruit);
4. Réformer le règlement collectif de dettes (RCD) (CD&V, Les Engagés, PS, Vooruit);
5. Introduire une nouvelle procédure entre les médiations de dettes amiable et judiciaire (RCD) (CD&V, PS).

Pour plus de détails sur la manière dont les partis abordent ces thématiques, n'hésitez pas à consulter l'analyse complète³.

Des recommandations rédigées par l'Observatoire

À l'approche des élections, il était indispensable d'attirer l'attention des futurs décideurs sur la nécessité d'une politique intégrée et transversale de prévention et de lutte contre le surendettement. En effet, à la lecture des programmes de chacun des partis (passés au crible dans une analyse spécifique), il est criant que le surendettement n'est pas au centre des éventuelles futures politiques sociales.

L'Observatoire a donc rédigé dix recommandations principales⁴. Rappelons que l'OCE n'est pas un organisme de défense sectoriel et que ces recommandations sont basées sur des constats objectifs prenant en compte les réalités de toutes les parties prenantes.

Huit recommandations portent sur des matières fédérales:

1. Lutter contre la **précarité économique**, notamment en analysant, d'une part, la faisabilité d'un relèvement des minimums sociaux au niveau du seuil de pauvreté et d'un accès simplifié aux droits sociaux et, d'autre part, la possibilité de mettre en place une faillite civile pour les personnes insolvable surendettées.
2. Améliorer la **prévention du surendettement**, en ce compris l'**éducation financière** notamment: (a) en veillant à la cohérence et à la coordination des efforts des politiques et des actions des autorités fédérales, communautaires et régionales en matière de prévention du surendettement, en ce compris de l'éducation financière (b) en promouvant l'éducation financière à tous les âges de la vie, notamment auprès de la jeunesse, et (c) en évaluant l'impact des dispositifs existants.
3. Améliorer le **recouvrement de dettes**.

En matière de **recouvrement amiable**, l'OCE propose notamment: (a) de revoir à la baisse les plafonds des frais de recouvrement de dettes, en ce qui concerne tant l'indemnité forfaitaire que le taux d'intérêt en cas de retard de paiement d'une dette d'un consommateur, et (b) de modifier les règles d'imputation des paiements, en prévoyant que tout paiement partiel vienne d'abord en déduction du principal, puis des intérêts et enfin des frais.

En matière de **recouvrement judiciaire**, l'OCE propose notamment de limiter les frais qui découlent du recouvrement judiciaire et d'éviter les mesures de recouvrement inutiles à charge des personnes insolvable.

4. Améliorer la **médiation de dettes amiable**. Cette recommandation a en partie été rencontrée récemment par l'adoption du projet de loi du 11 mars 2024 portant dispositions diverses en matière d'économie et modifiant le livre XV du Code de droit économique (55K3856001.pdf [lachambre.be] – voir pages 5-6).
5. Améliorer le **règlement collectif de dettes**, notamment: (a) en réduisant la durée de la procédure et en assouplissant les conditions pour bénéficier d'une remise totale de dettes et (b) en analysant les données issues de JustRestart à des fins de statistiques, de recherches et d'orientation des politiques publiques.
6. Améliorer le **crédit à la consommation**, notamment: (a) en revoyant le principe de l'impossibilité de réviser les contrats et permettre au créancier de modifier les mensualités dues à la demande du consommateur, anticipativement à l'apparition de difficultés de paiement, et (b) en revoyant le cadre légal du défaut de paiement qui met fin au contrat (résolution).

Améliorer le crédit à la **consommation** et le crédit **hypothécaire** notamment: (a) en faisant de la règle d'imputation des paiements prévue par le Code de droit économique en cas de résolution du contrat de crédit une règle d'application générale à tout paiement, même en l'absence de dénonciation, et (b) en réduisant le délai de prescription des dettes de crédit à cinq ans pour le capital et deux ans pour les intérêts.

7. Veiller à mettre à disposition des **données agrégées comparables actualisées** au minimum tous les ans (à la même période) sur l'endettement (problématique) des particuliers, pour les principaux postes du budget.
8. Rétablir le **financement fédéral** de l'Observatoire du crédit et de l'endettement.

Deux recommandations portent sur des matières régionales. Au niveau wallon, l'Observatoire recommande de:

1. Donner un cadre à la **guidance et la gestion budgétaires** (statut, missions, prérogatives et obligations), leur allouer des moyens financiers et humains spécifiques et mettre à la disposition du citoyen une liste actualisée des services proposant ces aides.
2. Accorder des **moyens suffisants aux services** pratiquant la médiation de dettes, notamment en valorisant les dossiers actuellement exclus du subventionnement.

Elisa Dehon et Caroline Jeanmart,
respectivement économiste et sociologue
à l'Observatoire du crédit et de l'endettement